

## DECISION DU PRESIDENT N° DECRE\_2025\_089

### Evènement Orange « Alternatives à VmWare » du 10 mars 2026

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212\_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,*

*Considérant la venue de l'évènement Orange « Alternatives à VmWare » le 10 mars 2026 à l'Hôtel d'agglomération,*  
*Considérant la nécessité de définir les tarifs de location des salles de l'Hôtel d'agglomération situé 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée,*

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération met à disposition les salles « Salle du Conseil » et « Salle Général Charrette » de l'Hôtel d'agglomération, situé 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée pour l'évènement Orange « Alternatives à VmWare » qui se déroulera le 10 mars 2026 de 18h à 20h.

#### ARTICLE 2

Le tarif de location est fixé à 100 € par heure soit pour l'évènement du 10 mars, un total de 200 €.

#### ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,  
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Daté de signature : 19/12/2025  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'Agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*